



## ÉLIGIBILITÉ À LA TÉLÉCONSULTATION PAR VIDÉOCONFÉRENCE

Consultez les lignes directrices cliniques d'admissibilité aux soins virtuels de qualité, les situations où elles sont favorables et leurs contre-indications.

Cette ressource présente une série de critères pour aider les professionnels à déterminer si la situation d'un usager est admissible à une téléconsultation par vidéoconférence.

**Le professionnel de la santé doit user de son jugement clinique pour évaluer la pertinence de la modalité de télésanté et le type d'interaction requis par le cas clinique.**

### Situations admissibles

- L'utilisateur se sent à l'aise avec cette modalité, dispose des ressources informatiques nécessaires et possède les connaissances et compétences requises, ou est accompagné d'un proche aidant capable de le soutenir.
- La demande de consultation ne nécessite pas de soins urgents ou immédiats.
- Il est peu probable que le problème rapporté nécessite une consultation en personne.
- La gestion des médicaments et du dossier patient peut être effectuée à distance.
- Si une relation thérapeutique est nécessaire à la prestation de soins, elle est compatible avec la modalité de télésanté.
- Cette approche est cohésive et s'inscrit dans un plan favorisant la continuité des soins.
- La téléconsultation peut être adaptée à diverses situations cliniques, notamment :
  - Évaluation et traitement de certains troubles de santé mentale et neurologique.
  - Évaluation et traitement de nombreux problèmes de peau.
  - Évaluation et traitement d'infections mineures courantes.
  - Soins de santé sexuelle.
  - Consultations pour enfants en bonne santé.
  - Soins prénataux.
  - Médecine des voyages.
  - Évaluation et traitement d'affections surveillées par des dispositifs à distance ou des tests de laboratoire.
  - Examens de rapports de laboratoire, d'imagerie et de consultation.
  - Rendez-vous de suivi, réadaptation et soins de soutien pour les maladies chroniques, pré et postopératoires, oncologie, etc.



## Contre-indications :

---

- Besoin de soins ou de services immédiats et/ou en personne, en cas de risque élevé de détérioration physique ou mentale.
- Présence de signes et symptômes incompatibles avec une téléconsultation, comme des douleurs ou une perte importante de fonctions.
- Situations présentant un risque pour l'intégrité de la personne.
- Nécessite une intervention avec un contact direct, tel qu'une évaluation tactile, palpation ou observation minutieuse.
- Présence de déficiences auditives, visuelles ou cognitives limitant la capacité de communication.
- Symptômes tels que maux d'oreille, toux, douleurs abdominales, dorsales et blessures musculosquelettiques.
- Patient violent, instable ou impulsif.
- Risque de réactions émotives importantes en lien avec un sujet à aborder.
- Risque immédiat de suicide ou dangerosité immédiate.
- Le patient présente une condition particulière, susceptible d'être exacerbée par la téléconsultation (par exemple : symptômes paranoïdes).
- Nouveau symptôme urgent nécessitant un examen en personne, comme la douleur thoracique, l'essoufflement, etc.

Pour une réflexion approfondie sur le choix du mode de communication en téléconsultation, consultez la fiche [04. Les moyens de communication en téléconsultation.](#)

## Ressources complémentaires

04. Les moyens de communication en téléconsultation

05. Les prérequis à la téléconsultation par vidéoconférence